

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	10
Date de la convocation		
21/03/ 2025		

Séance du 4 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Patrick BATTANDIER, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Marie-Christine COLIN.

Absents : Angélique ANDRIEU,

Excusés : Achille AMET,

Secrétaire de séance : Daniel JALBERT

01 / 2025

**Objet : Vote des comptes financier uniques des budgets communaux :
Budget Principal, budget Assainissement, budget Photovoltaïque,**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° 48/2023 du conseil municipal en date du 2 décembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2023 de la commune de Vezins de Lévézou ;

Vu le CFU 2023 de la commune de Vezins de Lévézou ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner ou recevoir une procuration à ou de l'un des membres du conseil municipal ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le Maire a quitté la séance et le Conseil municipal a siégé sous la présidence de Madame Chantal CHASSAN ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

CFU BUDGET PRINCIPAL

Chapitre	FONCTIONNEMENT DEPENSES	Budgétisé	Réalisé
011	Charges à caractère général	436 897,08 €	412 530,49 €
012	Charges de personnel et frais	311 700,00 €	308 479,05 €
014	Atténuations de produits	33 952,00 €	33 951,96 €
023	Virement à la section	152 000,00 €	0
042	Opérations ordre transf. entre	6 705,00 €	6 705,00 €
65	Autres charges de gestion courante	115 120,00 €	107 844,21 €
66	Charges financières	23 000,00 €	21 629,61 €
68	Dotations aux provisions	3 364,00 €	541,65
Total	DEPENSES	1 082 738,08 €	891 681,97 €

	FONCTIONNEMENT RECETTES	Budgétisé	Réalisé
002	Résultat de fonctionnement	75 249,08 €	- €
013	Atténuations de charges	25 000,00 €	17 218,72 €
042	Opérations ordre transf. entre	6 705,00 €	6 705,00 €
70	Prod. services, domaine, ventes	113 440,00 €	128 942,59 €
731	Fiscalité locale	299 704,00 €	306 427,48 €
74	Dotations et participations	379 232,00 €	405 972,69 €
75	Autres produits de gestion courante	180 000,00 €	149 963,98 €
76	Produits financiers	30,00 €	5,02 €
77	Produits spécifiques	500,00 €	- €
78	Reprises sur provisions	2 878,00 €	136,87 €
Total	RECETTES	1 082 738,08 €	1 015 372,35 €
Chapitre	INVESTISSEMENT DEPENSES	Budgétisé	Réalisé
040	Opérations ordre transf. entre	6 705,00 €	6 705,00 €

041	Opération patrimoniales	480	0
16	Emprunts et dettes assimilées	172 509,14 €	163 915,88 €
20	Immobilisations incorporelles	3 625,00 €	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	15 400,00 €	2 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	769 976,86 €	387 280,54 €
Total	DEPENSES	968 696,00 €	559 901,42 €

Chapitre	INVESTISSEMENT RECETTES	Budgétisé	Réalisé
001	Solde exécution invest. reporté	41 626,51 €	- €
021	Virement de la section de	152 000,00 €	- €
040	Opérations ordre transf. entre	6 705,00 €	6 705,00 €
041	Opération patrimoniales	480,00 €	- €
10	Dotations, fonds divers et réserves	153 102,00 €	153 284,92 €
13	Subventions d'investissement	512 877,50 €	194 905,83 €
16	Emprunts et dettes assimilées	101 904,99 €	1 028,83 €
Total	RECETTES	968 696,00 €	355 924,58 €

CFU BUDGET ASSAINISSEMENT :

Chapitre	EXPLOITATION DEPENSES	Budgétisé	Réalisé
011	Charges à caractère général	14 710,00 €	10 402,63 €
014	Atténuations de produits	2 000,00 €	1 825,00 €
042	Opérations ordre transf. entre	20 577,00 €	20 577,00 €
65	Autres charges de gestion courante	- €	- €
66	Charges financières	4 568,72 €	4 483,13 €
67	Charges exceptionnelles	200,00 €	122,74
68	Dotations aux provisions	471,00 €	388,92
Total	DEPENSES	42 526,72 €	37 799,42 €

Chapitre	EXPLOITATION RECETTES	Budgétisé	Réalisé
002	Excédent antérieur reporté	2 400,53 €	- €
042	Opérations ordre transf. entre	10 526,00 €	10 526,00 €
70	Prod. services, domaine, ventes	14 000,00 €	17 361,02 €
75	Autres produits de gestion courante	500,00 €	- €
77	Produits spécifiques	15 100,19 €	15 100,19 €
78	Reprise sur amortissement et prov	- €	501,00 €
Total	RECETTES	42 526,72 €	43 488,21 €

Chapitre	INVESTISSEMENT DEPENSES	Budgétisé	Réalisé
----------	-------------------------	-----------	---------

040	Opérations ordre transf. entre	10 526,00 €	10 526,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	20 647,07 €	13 948,50 €
20	Immobilisations incorporelles	47 114,50 €	2 976,00 €
	DEPENSES	10 526,00 €	10 526,00 €

Chapitre	INVESTISSEMENT RECETTES	Budgétisé	Réalisé
001	Solde exécution invest. reporté	10 596,07 €	- €
40	Opérations ordre transf. entre	20 577,00 €	20 577,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €
13	Subventions d'investissement	27 114,50 €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	20 000,00 €	20 000,00 €
Total	RECETTES	78 287,57 €	40 577,00 €

CFU BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE :

Chapitre	EXPLOITATION DEPENSES	Budgétisé	Réalisé
042	opérations d'ordre entre sections	167	125
66	Charges financières	3 080,60 €	3 077,75 €
Total	DEPENSES	3 247,60 €	3 202,75 €

Chapitre	EXPLOITATION RECETTES	Budgétisé	Réalisé
002	Excédent antérieur reporté	220,60 €	- €
77	Produits spécifiques	3 027,00 €	3 027,00 €
Total	RECETTES	3 247,60 €	3 027,00 €

Chapitre	INVESTISSEMENT DEPENSES	Budgétisé	Réalisé
16	Emprunts et dettes assimilées	6 800,00 €	6 779,23 €
21	Install, à caractère spécifique	150 854,73 €	5 445,88 €
Total	DEPENSES	157 654,73 €	12 225,11 €

Chapitre	INVESTISSEMENT DEPENSES	Budgétisé	Réalisé
001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	97 487,73 €	- €
040	Opérations d'ordre entre section	167,00 €	125,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	60 000,00 €	60 000,00 €
Total	RECETTES	157 654,73 €	60 125,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité ;

APPROUVE :

- Le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la commune de Vezins de Lévézou tel que présenté ci-dessus.
- Le Compte Financier Unique 2024 du budget Assainissement de la commune de Vezins de Lévézou tel que présenté ci-dessus.
- Le Compte Financier Unique 2024 du budget photovoltaïque de la commune de Vezins de Lévézou tel que présenté ci-dessus.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

**Le Maire
Daniel AYRINHAC**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11
Date de la convocation		
21/03/ 2025		

Séance du 4 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Patrick BATTANDIER, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Marie-Christine COLIN.

Absents : Angélique ANDRIEU,

Excusés : Achille AMET,

Secrétaire de séance : Daniel JALBERT

02 / 2025

**Objet : Affectation des résultats des budgets communaux :
Budget Principal, budget Assainissement, budget Photovoltaïque,**

Après l'approbation par le Conseil municipal du Compte Financier Unique des budgets communaux de l'année 2024 ;

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée, de procéder à l'affectation des résultats des budgets communaux.

Budget principal

Le Conseil Municipal ;

Après avoir examiné le CFU ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;

Constatant que le CFU fait apparaître un excédent de fonctionnement de **123 690.38 €**

Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2024	123 690.38 €
002 résultat exercice antérieur (2023)	75 249.08 €
Résultat définitif à affecter	198 939.46 €

Résultat d'investissement :	
Résultat de l'exercice 2024	- 203 976.84 €
002 résultat exercice antérieur (2023)	41 626.51 €
Solde d'exécution d'investissement	-162 350.33 €
Solde des RAR d'investissement	
DEPENSES = 122 252.00 €	92 018.00 €
RECETTES = 214 270.00 €	
Résultat après RAR :	-70 332.33 €
Besoin de financement	-70 332.33 €

AFFECTATION DU RESULTAT	
Affectation en réserve R 1068	152 000.00 €
Report en fonctionnement 002	46 939.46 €

Budget assainissement

Le Conseil Municipal ;
Après avoir examiné le CFU ;
Statuant sur l'affectation du résultat de la section d'exploitation de l'exercice ;
Constatant que le CFU fait apparaître un excédent de la section d'exploitation de **5 688.79 €**
Décide d'affecter le résultat de la section d'exploitation comme suit :

Résultat d'exploitation :	
Résultat de l'exercice 2024	5 688.79 €
002 résultat exercice antérieur (2023)	2 400.53 €
Résultat définitif à affecter	8 089.32 €

Résultat d'investissement :	
Résultat de l'exercice 2024	13 126.50 €
002 résultat exercice antérieur (2023)	10 596.07 €
Solde d'exécution d'investissement	23 722.57 €
Besoin de financement	- €

AFFECTATION DU RESULTAT	
Affectation en réserve R 1068	5 000,00 €
Report en fonctionnement 002	3 089.32 €

Budget photovoltaïque

Le Conseil Municipal ;
Après avoir examiné le CFU ;
Statuant sur l'affectation du résultat de la section d'exploitation de l'exercice ;
Constatant que le CFU fait apparaître un déficit de la section d'exploitation de **-175.75 €**
Décide d'affecter le résultat de la section d'exploitation comme suit :

Résultat d'exploitation :	
Résultat de l'exercice 2024	-175.75 €
002 résultat exercice antérieur (2023)	220.60 €
Résultat définitif à affecter	44.85 €

Résultat d'investissement :	
Résultat de l'exercice 2024	47 889.89 €
002 résultat exercice antérieur (2023)	97 487.73 €
Solde d'exécution d'investissement	145 387.62 €
Besoin de financement	0.00 €

AFFECTATION DU RESULTAT	
Affectation en réserve R 1068	0,00 €
Report en fonctionnement 002	44.85 €

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

Le Maire
Daniel AYRINHAC



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11
Date de la convocation		
21/03/ 2025		

Séance du 4 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Patrick BATTANDIER, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Marie-Christine COLIN.

Absents : Angélique ANDRIEU,

Excusés : Achille AMET,

Secrétaire de séance : Daniel JALBERT

03 / 2025

Objet : Vote des taux 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, de l'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2025.

Compte tenu de ces éléments, après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer pour 2025 les taux suivants :

Taxes	Taux 2024	Taux Votés 2025
Foncier bâti	37.37 %	37.37 %
Foncier non bâti	98.11 %	98.11 %
Taxe Habitation	8.75 %	8.75 %

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

Le Maire
Daniel AYRINHAC



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11
Date de la convocation		
21/03/ 2025		

Séance du 4 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Patrick BATTANDIER, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Marie-Christine COLIN.

Absents : Angélique ANDRIEU,

Excusés : Achille AMET,

Secrétaire de séance : Daniel JALBERT

04 / 2025

Objet : Vote des budgets primitifs du budget principal, du budget de l'Assainissement, et du budget Photovoltaïque pour l'année 2025

Monsieur le Maire présente les projets de budgets primitifs pour l'année 2025 au Conseil municipal,

- **Budget principal**

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	980 407.46 €	980 407.46 €
Section d'investissement	918 834.47 €	918 834.47 €
TOTAL	1 899 241.93 €	1 899 241.93 €

- **Budget Assainissement**

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	42 977.43 €	42 977.43 €
Section d'investissement	80 344.50 €	80 344.50 €
TOTAL	123 321.93 €	123 321.93 €

- **Budget Photovoltaïque**

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	3 697.00 €	3 697.00 €
Section d'investissement	145 784.62 €	145 784.62 €
TOTAL	149 481.62 €	149 481.62 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,**

APPROUVE les budgets primitifs du Budget Principal, du Budget de l'Assainissement, et du Budget Photovoltaïque pour l'année 2025

- au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement / exploitation ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour les sections d'investissement ;

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle du Budget Principal vers le Budget Assainissement d'un montant de 11 862.11 €.

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle du Budget Principal vers le Budget Photovoltaïque d'un montant de 3 652.15 €.

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle du Budget Principal vers le Budget CCAS d'un montant de 1 500.00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section pour le Budget Principal et le Budget Photovoltaïque qui sont en M 57.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

**Le Maire
Daniel AYRINHAC**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	10
Date de la convocation		
21/03/ 2025		

Séance du 4 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Patrick BATTANDIER, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Marie-Christine COLIN.

Absents : Angélique ANDRIEU,

Excusés : Achille AMET,

Secrétaire de séance : Daniel JALBERT

05 / 2025

Objet : Approbation des statuts d'Aveyron Ingénierie

Arnaud Viala, Président d'Aveyron Ingénierie, ne prend pas part à cette délibération.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5511-1 ;
Vu les statuts d'Aveyron Ingénierie tels qu'adoptés en Assemblée générale extraordinaire le 05/11/2024 ci-annexés ;

Considérant l'évolution des statuts d'Aveyron Ingénierie, notamment sur les points suivants :

- ✓ Simplification administrative avec les adhérents ;
- ✓ Composition du Conseil d'administration
- ✓ Attribution du Conseil d'administration ;
- ✓ Rôle du directeur de l'Agence ;
- ✓ Commissions de travail thématiques entre élus.

Considérant que l'approbation de ces nouveaux statuts implique aujourd'hui une validation par l'Assemblée délibérante, afin de rendre effective l'adhésion de notre commune à Aveyron Ingénierie dans le cadre des nouveaux statuts de l'agence et de permettre ainsi à Aveyron Ingénierie de poursuivre son accompagnement auprès de notre structure.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,**

APPROUVE les statuts de l'Agence technique départementale Aveyron Ingénierie tels qu'annexés à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme.*

**Le Maire
Daniel AYRINHAC**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11
Date de la convocation		
21/03/ 2025		

Séance du 4 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Patrick BATTANDIER, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Marie-Christine COLIN.

Absents : Angélique ANDRIEU,

Excusés : Achille AMET,

Secrétaire de séance : Daniel JALBERT,

06 / 2025

Objet : Approbation de la révision des statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lézéou Ségala

M. le Maire, donne lecture de la délibération en date du 17 février 2025 portant approbation des statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lézéou Ségala sous réserve de l'acceptation de l'approbation de ses statuts par les assemblées délibérantes des collectivités adhérentes au Syndicat.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la modification des statuts du Syndicat Mixte des Eaux Lézéou Ségala tels qu'adoptée en Comité syndical le 17 février 2025 ci-annexés ;

Considérant l'évolution des statuts du Syndicat Mixte des Eaux Lézéou Ségala, notamment sur les points suivants :

Modification de la composition du comité syndical

Création de la carte de compétence « Assainissement collectif »

Considérant que l'approbation de ces nouveaux statuts implique aujourd'hui une consultation par l'assemblée délibérante, afin de rendre effective l'adhésion de notre commune au Syndicat Mixte des Eaux Lévézou Ségala dans le cadre de ses nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER les statuts du Syndicat Mixte des Eaux Lévézou Ségala tels qu'annexés à la présente délibération ;

D'AUTORISER M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme.*

**Le Maire
Daniel AYRINHAC**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11
Date de la convocation		
21/03/ 2025		

Séance du 4 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Patrick BATTANDIER, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Marie-Christine COLIN.

Absents : Angélique ANDRIEU,

Excusés : Achille AMET,

Secrétaire de séance : Daniel JALBERT,

07 / 2025

Objet : Approbation de l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala aux communes de VIALA DU TARN, VERRIERES, CURAN et SAINT LAURENT DE LEVEZOU

M. le Maire expose que le Comité syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala, par délibération en date du 17 février 2025, a accepté l'adhésion des communes de VIALA DU TARN, VERRIERES, CURAN et SAINT LAURENT DE LEVEZOU.

Il précise que, conformément à l'article L.5212-32 du Code Général des Collectivités territoriales, et en l'absence de dispositions particulières statutaires, les délégués présents à l'assemblée générale du Syndicat ont été unanimes sur l'acceptation de ces adhésions sous réserve de l'accord des assemblées délibérantes des adhérents au Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala.

Monsieur le Maire indique qu'il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala avec l'adhésion des

communes de VIALA DU TARN, VERRIERES, CURAN et SAINT LAURENT DE LEVEZOU.

Considérant les statuts du SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- ✓ **DE DONNER** un avis favorable à l'adhésion des communes de VIALA DU TARN et VERRIERES au Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala, pour l'extension du périmètre syndical et pour le transfert de la compétence « eau potable ».
- ✓ **DE DONNER** un avis favorable à l'adhésion des communes de CURAN et SAINT LAURENT DE LEVEZOU au Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala, pour l'extension du périmètre syndical et pour le transfert de la compétence « assainissement collectif ».

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

Le Maire
Daniel AYRINHAC



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11
Date de la convocation		
21/03/ 2025		

Séance du 4 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Patrick BATTANDIER, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Marie-Christine COLIN.

Absents : Angélique ANDRIEU,

Excusés : Achille AMET,

Secrétaire de séance : Daniel JALBERT,

08 / 2025

Objet : Adhésion au Syndicat Mixte des Eaux du Lévezou Ségala pour la carte de compétence « Assainissement collectif »

La commune de Vezins de Lévezou et la communauté de communes de Lévezou Pareloup, ont engagé une réflexion relative à l'exercice de la compétence assainissement collectif conformément à la mise en œuvre de la Loi NOTRe.

Les conclusions tirées de cette réflexion font état de la volonté de la commune de Vezins de Lévezou d'entreprendre des démarches afin de confier cette compétence au SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA (SMELS) dans le cadre de l'ouverture de la carte assainissement collectif au niveau du syndicat.

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré,
À l'unanimité,**

DECIDE :

- ✓ **D'APPROUVER** l'adhésion de la commune de Vezins de Lévézou au SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA pour la compétence « Carte 2 : Assainissement collectif » ;
- ✓ **DE DONNER** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien toutes les formalités afférentes à cette adhésion.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

**Le Maire
Daniel AYRINHAC**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11
Date de la convocation		
21/03/ 2025		

Séance du 4 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Patrick BATTANDIER, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Marie-Christine COLIN.

Absents : Angélique ANDRIEU,

Excusés : Achille AMET,

Secrétaire de séance : Daniel JALBERT,

09 / 2025

Objet : Convention prestation contrôle PEI

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, afin de remplir les obligations de Contrôle Techniques des PEI présents sur la commune et respecter ainsi les directives du DECI, de confier les opérations de géolocalisation et de prise de débit/pression à la société AVEYRONNAISE DES EAUX.

Une convention sera établie pour définir la prestation et les tarifs.

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE de confier cette prestation à la société AVEYRONNAISE DES EAUX.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

Le Maire

Daniel AYRINHAC



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	10
Date de la convocation		
21/03/ 2025		

Séance du 4 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Patrick BATTANDIER, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Marie-Christine COLIN.

Absents : Angélique ANDRIEU,

Excusés : Achille AMET,

Secrétaire de séance : Daniel JALBERT,

10 / 2025

Objet : Avenant n°2 à la convention de mise à disposition de locaux dans un immeuble du domaine public communal

Arnaud Viala, Président de la Communauté de communes Lévézou Pareloup, ne prend pas part à cette délibération.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de mise à disposition de locaux a été signée en février 2018 entre la Communauté de communes Lévézou-Pareloup et la mairie de Vezins de Lévézou à la suite des délibérations du 15 février 2018 de la Communauté de communes et du 9 novembre 2018 de la mairie de Vezins. Cette convention a pour objet la mise en disposition à titre exclusif, au profit de la Communauté de communes Lévézou-Pareloup de locaux situés dans un immeuble du domaine public communal.

Par délibération en date du 2 décembre 2023 un avenant à cette convention relatif à la prise en charge financière de l'acquisition d'une chaudière a été signé.

Il est proposé au Conseil municipal de signer un nouvel avenant à cette convention fixant un loyer pour ces locaux de 9 800 euros par an.

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant n°2 à la convention précitée selon les dispositions exposées.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

**Le Maire
Daniel AYRINHAC**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11
Date de la convocation		
21/03/ 2025		

Séance du 4 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Patrick BATTANDIER, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Marie-Christine COLIN.

Absents : Angélique ANDRIEU,

Excusés : Achille AMET,

Secrétaire de séance : Daniel JALBERT,

11 / 2025

**Objet : Travaux d'aménagement de la résidence des deux Ponts
Demande de subvention au titre de la DETR 2024**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet d'aménagement de la Résidence des deux Ponts.

Ces travaux visent à améliorer le cadre de vie des résidents du foyer logement pour personnes âgées.

Le projet consiste à la mise en place de volets roulants électriques afin d'optimiser le confort de vie et la sécurité des résidents, de créer un espace partagé qui favorisera les échanges et les activités communautaires, contribuant ainsi à l'animation et à la convivialité au sein de la résidence, et enfin l'installation de stores intérieurs pour la partie véranda

Le cout prévisionnel des travaux est estimé à 52 801.30 euros hors taxes.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au titre de la DETR pour financer cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Confirme son accord sur le projet présenté et estimé toutes dépenses confondues, à **52 801.30 euros hors taxes.**

Sollicite au titre de la DETR 2025, l'attribution d'une subvention de 40% du montant HT des travaux pour cette opération,

Approuve le plan de financement prévisionnel du projet, comme suit :

Plan de financement prévisionnel

Travaux	52 801.30 €
TOTAL Hors Taxes	52 801.30 €

Subvention DETR (40%) - demande en cours	21 120.52 €
Autofinancement de la commune	31 680.78 €
TOTAL	52 801.30 €

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

**Le Maire
Daniel AYRINHAC**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Séance du 4 avril 2025

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11
Date de la convocation		
21/03/ 2025		

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Patrick BATTANDIER, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Marie-Christine COLIN.

Absents : Angélique ANDRIEU,

Excusés : Achille AMET,

Secrétaire de séance : Daniel JALBERT,

12 / 2025

**Objet : Travaux d'aménagement et de viabilisation d'un terrain en vue de la construction
d'une nouvelle gendarmerie
Demande de subvention au titre de la DETR 2025**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

La caserne de gendarmerie de Vezins de Lévézou est un immeuble de plus de 40 ans, propriété de la commune qui a progressivement remis à niveau les locaux de la brigade ainsi que les appartements des gendarmes.

Cependant, il y a quelques années, au détour d'une réflexion sur l'amélioration nécessaire des conditions de travail et de vie des militaires, la décision a été prise de lancer le projet de construction d'une caserne neuve.

Un terrain a été identifié, qui correspond en tous points aux attentes des autorités militaires, puisqu'il permet des accès séparés à la brigade et aux appartements et ouvre la voie à la construction d'un équipement moderne, avec des pavillons d'habitation des familles des

gendarmes réparties autour du bâtiment de la brigade. Le terrain, propriété de la mairie, d'une superficie totale de 18 969 m², a reçu l'agrément du service immobilier de la Gendarmerie. Cette opération, est portée par un bailleur social.

La mairie de Vezins, quant à elle, se propose d'assumer les travaux de viabilisation et de VRD du terrain destiné à la construction, à hauteur de 238 062,50 € HT, mais ne peut le faire seule.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au titre de la DETR pour financer cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Confirme son accord sur le projet présenté et estimé toutes dépenses confondues, à 238 062,50 euros hors taxes.

Sollicite au titre de la DETR 2025, l'attribution d'une subvention pour cette opération,

Approuve le plan de financement prévisionnel du projet, comme suit :

Plan de financement prévisionnel

Travaux	238 062,50 €
TOTAL Hors Taxes	238 062,50 €

Subvention DETR - demande en cours	150 000.00 €
Autofinancement de la commune	88 062.50 €
TOTAL	238 062.50 €

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme.*

**Le Maire
Daniel AYRINHAC**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11
Date de la convocation		
21/03/ 2025		

Séance du 4 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Patrick BATTANDIER, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Marie-Christine COLIN.

Absents : Angélique ANDRIEU,

Excusés : Achille AMET,

Secrétaire de séance : Daniel JALBERT,

13 / 2025

Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs ;

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'évolution des services de la mairie, il convient de de mettre à jour le tableau des emplois :

Le Maire propose à l'assemblée :

- De créer un poste de rédacteur à temps complet
- De créer un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE

La création d'un poste de rédacteur à temps complet et d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet

ADOPTE la modification du tableau des emplois ainsi proposée,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget

Conformément à l'article L.4 de Code de la fonction publique précité, les emplois permanents des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires.

Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées à l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique

Les fonctions proposées pourront aussi être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées à l'article ou à l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/05/2025.

GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché Territorial	A	1	28 heures
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B	1	35 heures
Rédacteur	B	1	35 heures
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	35 heures
FILIERE TECHNIQUE			
Agent de maîtrise principal	C	1	35 heures
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	3	35 heures
	C	1	27.24 heures
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	2	35 heures
	C	1	12 heures
	C	1	9 heures

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*


Le Maire
Daniel AYRINHAC



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11
Date de la convocation		
21/03/ 2025		

Séance du 4 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Patrick BATTANDIER, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Marie-Christine COLIN.

Absents : Angélique ANDRIEU,

Excusés : Achille AMET,

Secrétaire de séance : Daniel JALBERT,

14 / 2025

Subventions 2025 – Association Familles rurales

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la demande de subvention de l'association Familles rurales au titre de l'année 2025.

Il propose à l'Assemblée de délibérer sur cette demande.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 13 673.00 € à l'association Familles rurales Vezins, St Léons, St Laurent.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

Le Maire
Daniel AYRINHAC



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11
Date de la convocation		
21/03/ 2025		

Séance du 4 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Patrick BATTANDIER, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Marie-Christine COLIN.

Absents : Angélique ANDRIEU,

Excusés : Achille AMET,

Secrétaire de séance : Daniel JALBERT,

15 / 2025

Objet : Révision des tarifs des repas

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la transformation de la cantine municipale en service commun de restauration collective, géré par le Communauté de communes Lévézou Pareloup depuis le 1^{er} janvier 2025.

En conséquence la commune n'est compétente depuis le 1^{er} janvier que des tarifs appliqués sur son territoire.

Il précise que la dernière révision des prix des repas date de 2023 et propose de réviser le prix des repas de la cantine municipale et des repas adultes, comme suit :

Détail	Prix actuel	Prix proposé
Repas des enfants, cantine de l'école de Vezins	3.60 €	3.80 €
Repas adultes Vezins	5.50 €	6.00 €
Repas résidents de la Résidence des 2 Ponts Vezins	8.45 €	Pas d'augmentation

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité ;**

- **Décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} mai 2025.**

Détail	Nouveau tarifs
Repas des enfants, cantine de l'école de Vezins	3.80 €
Repas adultes Vezins	6.00 €
Repas résidents de la Résidence des 2 Ponts Vezins	8.45 €

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme.*

**Le Maire
Daniel AYRINHAC**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11
Date de la convocation		
21/03/ 2025		

Séance du 4 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Patrick BATTANDIER, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Marie-Christine COLIN.

Absents : Angélique ANDRIEU,

Excusés : Achille AMET,

Secrétaire de séance : Daniel JALBERT,

16 / 2025

Objet : Construction de la caserne de gendarmerie :

Garantie du prêt contracté par SMC HABITAT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n° 30/2017 du 22 juin 2017 par laquelle le Conseil municipal formule l'intention de la commune de garantir l'emprunt qui sera contracté par SMC HABITAT dans le cadre du projet de construction de la nouvelle gendarmerie de Vezins.

Il rappelle l'avancement du projet : le projet se situera sur la parcelle section ZK n° 87, le permis de construire a été déposé, et la consultation pour les travaux est engagée.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de confirmer l'intention de la commune de garantir l'emprunt qui sera contracté par SMC HABITAT dans le cadre du projet de construction de la nouvelle gendarmerie de Vezins.

Une prochaine délibération devra définir, le montant et la durée de l'emprunt concerné ainsi que les conditions de mise en œuvre de la garantie.

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité ;**

Décide de confirmer l'intention de la commune de garantir l'emprunt qui sera contracté par SMC HABITAT dans le cadre du projet de construction de la nouvelle gendarmerie de Vezins.

Dit, que le montant et la durée de l'emprunt concerné ainsi que les conditions de mise en œuvre de la garantie seront établies dans une prochaine délibération.

Précise, qu'à ce jour aucune annuité d'emprunt n'est garantie par la commune,
Le montant des annuités de la dette de la commune pour l'année 2025 s'élève à : 78 880.00 € (C+I)
Les recettes réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à : 926 763.00 €
Le ratio annuité de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement est de 8.51%.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

**Le Maire
Daniel AYRINHAC**

